

COMPTE RENDU de la COMMISSION REGIONALE 5x5

STATUT ENTRAINEUR

CONTROLE MEMBRES PRESENTS NON DECLARES DANS LE STAFF

CONTRÔLE MEMBRES PRESENTS NON DECLARES DANS LE STAFF				
EN MASCULINS				
ORCHESIEN BC	PNM	02/04/22	FERMONT C.	200 €
AMIENS SCBB	RM2	23/04/22	DOMON F.	30 €
CTC CARNIERES/PROVILLE	RM2	26/03/22 23/04/22	BRICOUT S.	60 €
CŒUR DE FLANDRE	RM2	02/04/22	DELPIERRE T.	30 €
DORIGNIES DOUAI AAE	RM2	02/04/22 23/04/22	PINON C. ZOUGAR D.	60 €
FL ECAULT	RM2	02/04/22 23/04/22	CONDETTE P.	60 €
LAMBERSART JF	RM2	02/04/22	LAFORGE J.	30 €
ST MARTIN BOULOGNE	RM3	03/04/22	CHIVET J.	30 €
AULNOY VALENCIENNES	RM3	24/04/22	ESSONO EBOZOGO W.	30 €
STEENWERCK BC	RM3	03/04/22	LABALETTE G.	30 €
TOURCOING JG	RM3	24/04/22	WEIL M.	30 €
USO BRUAY LA BUISSIERE	RMU20	03/04/22 24/04/22	PAVLOVIC O. GORSCHKA L.	60 €
WATTRELOS BC	RMU15	02/04/22	SORGE C.	30 €
AMIENS SCBB	RMU17	02/04/22	BOSSE DOBE Y.	30 €
ARDRES BC	RMU17	02/04/22 23/04/22	FASQUEL L.	60 €
BEAUVAIS	RMU17	26/03/22	SAILLY J.	30 €
CALAIS BASKET	RMU17	02/04/22	NAIDJI M.	30 €
CTC CARNIERES/PROVILLE	RMU17	02/04/22	CAILLARD G.	30 €
WATTRELOS BC	RMU17	02/04/22	HOUSOY S.	30 €
SQBB-JSC	RMU13	02/04/22	CARPENTIER T.	30 €
EN FEMININS				
NOGENT BBC	PNF	03/04/22	DEFOSSEZ L.	200 €
VILLENEUVE D'ASCQ ESB	RFU18	02/04/22	HUREL O.	30 €
O GRANDE SYNTHÉ	RFU15	02/04/22	WALLYN T.	30 €

DOSSIERS SPORTIFS

DOSSIER CRS 56 – 2021 / 2022

Championnat RM2-P2 Poule I Clt 21 à 24

TOURCOING SM / AL COQUELLES BASKET

Du 23 avril 2022

Forfait de AL COQUELLES BASKET

- Attendu que par mail en date du 23 avril 2022 à 16h22, l'AL COQUELLES informe que son équipe ne se déplacerait pas par manque d'effectifs et que la salle le dimanche est prise par les élections,
- Attendu que cette demande a été faite également via FBI le 22 avril 2022 à 18h32 mais comme le secrétariat était fermé, elle n'a pas été validée,
- Attendu que le répartiteur a prévenu les arbitres pour qu'ils ne se déplacent pas,
- Néanmoins, la commission régionale 5x5 au vu des motifs évoqués ne peut retenir la demande de report et déclare la rencontre perdue par forfait,
- La rencontre RETOUR aura donc lieu à TOURCOING le 15 mai 2022 à 16h00,
- Pénalité financière de 132,50€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de l'AL COQUELLES BASKET

DOSSIER CRS 57 – 2021 / 2022

Championnat PNM-P2 Poule G MAINTIEN

ASCC MARGNY / BCC NANTEUIL LE HAUDOUILN

Du 24 avril 2022

Forfait de BCC NANTEUIL LE HAUDOUILN

- Attendu que par mail en date du 24 avril 2022 à 12h43, le club de BCC NANTEUIL LE HAUDOUILN déclare forfait pour son équipe PNM, avec copie aux arbitres,
- Rencontre perdue par forfait pour BCC NANTEUIL LE HAUDOUILN,
- S'agissant de la rencontre RETOUR, le BCC NANTEUIL LE HAUDOUILN devra régler les frais de déplacement de la rencontre Aller à ASCC MARGNY à savoir 38 km x 1€ = 38,00 €,
- Ces frais devront être réglés directement à ASCC MARGNY par BCC NANTEUIL LE HAUDOUILN,
- Pénalité financière de 142,50 € pour rencontre perdue par forfait à la charge de BCC NANTEUIL LE HAUDOUILN.

DOSSIER CRS 58 – 2021 / 2022

Championnat RM3 Poule D

GRICOURT BASKET / ASCC MARGNY

Du 24 avril 2022

Forfait de ASCC MARGNY

- Attendu que par mail en date du 24 avril 2022 à 12h48, le club de ASCC MARGNY déclare forfait pour son équipe RM3,
- Attendu que les arbitres ne se sont pas déplacés,
- Rencontre perdue par forfait pour ASCC MARGNY,
- S'agissant de la rencontre RETOUR, ASCC MARGNY devra régler les frais de déplacement de la rencontre Aller à GRICOURT BASKET à savoir 93 km x 1€ = 93,00 €,
- Ces frais devront être réglés directement à GRICOURT BASKET par ASCC MARGNY,
- Pénalité financière de 117,50 € pour rencontre perdue par forfait à la charge de ASCC MARGNY,
- S'agissant de la 2^{ème} notification, l'ASCC MARGNY sera déclaré FORFAIT GENERAL à la notification suivante.

DOSSIER CRS N°55N – 2021/2022

Championnat RMU20-2-P2 N°7421 Poule D-Excellence n°7421

DORIGNIES DOUAI AAE / BC VIOLAINES

Du 09/04/2022

Forfait de BC VIOLAINES

- Attendu qu'en date du vendredi 08 avril à 09h51, le club de BC VIOLAINES a fait une demande de dérogation via FBI pour décaler la rencontre RMU20-2-P2 n°7421 du 09 avril au 20 mai. Demande acceptée le 08 avril par DORIGNIES à 18h30.
- Attendu que cette rencontre était initialement prévue au calendrier le dimanche 13 mars et avait été reportée, sans motif, au samedi 09 avril.
- Attendu que la demande de dérogation n'a pas été acceptée par la Ligue, la rencontre aurait dû être jouée.
- S'agissant de la rencontre ALLER, la rencontre RETOUR n°7653 se jouera le dimanche 22 mai à 14h à Dorignies.
- Rencontre perdue par forfait pour BC VIOLAINES.
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de BC VIOLAINES.

DOSSIER CRS N°56N -2021/2022

Championnat RMU20-2-P2 Poule F-Promotion n°7526

AL OSTROHOVE / AL COQUELLES BASKET

Du 27/03/2022

Forfait de AL COQUELLES BASKET

- Attendu que l'équipe de AL COQUELLES BASKET ne s'est pas déplacée pour jouer la rencontre RMU20-2-P2 n°7526 du 27 mars 2022.
- Attendu que la Ligue n'a pas été prévenue.
- S'agissant de la rencontre RETOUR, AL COQUELLES BASKET devra régler les frais de déplacement de la rencontre ALLER à AL OSTROHOVE, à savoir : 35 km x 1€ = 35€.
- Ces frais devront être réglés directement par AL COQUELLES BASKET à AL OSTROHOVE.
- Rencontre perdue par forfait pour AL COQUELLES BASKET.
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de AL COQUELLES BASKET.

DOSSIER CRS N°57N – 2021/2022

Championnat RMU20-2-P2 Poule B-Excellence n°7511

BC ST MARTIN LES BOULOGNE / BC LESQUIN

Du 03/04/2022

Forfait de BC LESQUIN

- Attendu que l'équipe de BC LESQUIN ne s'est pas déplacée pour jouer la rencontre RMU20-2-P2 n°7511 du 03 avril 2022.
- Attendu que la Ligue n'a pas été prévenue.
- S'agissant de la rencontre RETOUR, BC LESQUIN devra régler de déplacement de la rencontre ALLER à BC ST MARTIN LES BOULOGNE, à savoir : 149 km x 1€ = 149€.
- Ces frais devront être réglés directement par BC LESQUIN à BC ST MARTIN LES BOULOGNE.
- Rencontre perdue par forfait pour BC LESQUIN.
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de BC LESQUIN.

DOSSIER CRS N°58N – 2021/2022

Championnat RMU17-P2 Poule K-Maintien n°7674

CTC CARNIERES PROVILLE / UNION DECHY SIN BASKET

Du 23/04/2022

Forfait UNION DECHY SIN BASKET

- Attendu qu'en date du vendredi 22 avril à 23h02, le club de UNION DECHY SIN BASKET a fait une demande de dérogation pour décaler la rencontre RMU17-P2 n°7674 du 23 avril au 27 avril. Demande acceptée le 23 avril par PROVILLE à 23h03.
- Attendu que cette demande est sans motif valable et à moins de 48h.
- S'agissant de la rencontre ALLER, la rencontre RETOUR n°7764 se jouera le samedi 14 mai à 18h30 à Proville.
- Rencontre perdue par forfait pour UNION DECHY SIN BASKET.

- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de UNION DENAIN SIN BASKET.

DOSSIER CRS N°59N – 2021/2022
Championnat RMU20-2-P2 Poule K-Promotion n°7619
GOUVIEUX BO / SAINT SAULVE BC -2
Du 24/04/2022
Forfait de ST SAULVE BC -2

- Attendu qu'en date du samedi 23 avril, le club de ST SAULVE BC -2 déclare forfait pour la rencontre RMU20-2-P2 n°7619 du dimanche 24 avril.
- Attendu que le club adverse et l'arbitre ont été prévenus.
- S'agissant de la rencontre RETOUR, ST SAULVE BC devra régler les frais de déplacement de la rencontre ALLER à GOUVIEUX BO, à savoir : 182 km x 1€ = 182€.
- Ces frais devront être réglés directement par ST SAULVE BC à GOUVIEUX BO.
- Rencontre perdue par forfait pour ST SAULVE BC -2.
- S'agissant d'un deuxième forfait, ST SAULVE BC -2 sera déclaré forfait général à la prochaine rencontre perdue par forfait ou pénalité.
- Pénalité financière de 80€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de St SAULVE BC.

DOSSIER CRS N°60N – 2021/2022
Championnat RMU17-P2 Poule H-Excellence n°7712
HASNON BASKET / WATTRELOS BC
Du 24/04/2022
Forfait de HASNON BASKET

- Attendu qu'en date du samedi 23 avril à 09h56, le club de HASNON BASKET a envoyé un mail à la Ligue, pour lui signifier que la rencontre RMU17-P2 n°7712 du 24 avril ne pourrait avoir lieu, à la suite d'une erreur de programmation de la part du club. Rencontre départementale seniors programmée à la même heure que la rencontre régionale.
- Attendu que le club de HASNON BASKET dit s'être mis d'accord avec le club de WATTRELOS BC pour jouer cette rencontre à 09h au lieu de 10h30.
- Attendu que cette demande est sans motif valable et à moins de 48h. Il est à rappeler que le championnat régional est prioritaire, et que c'est la rencontre départementale qui aurait dû être déplacée.
- Attendu que les arbitres désignés ont été prévenus par le répartiteur Jeunes.
- Rencontre perdue par forfait pour HASNON BASKET.
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de HASNON BASKET.

DOSSIER CRS N°61N – 2021/2022
Championnat RMU20-2-P2 Poule A-Excellence n°7545
APB OUTREAU / BCT BC TETEGHEM
Du 24/04/2022
Forfait de BCT BC TETEGHEM

- Attendu qu'en date du dimanche 24 avril, le club de BCT BC TETEGHEM déclare forfait pour la rencontre RMU20-2-P2 n°7545 du dimanche 24 avril.
- Attendu que le club adverse et les arbitres ont été prévenus.
- S'agissant de la rencontre RETOUR, BCT BC TETEGHEM devra régler les frais de déplacement de la rencontre ALLER à APB OUTREAU, à savoir : 88 km x 1€ = 88€.
- Ces frais devront être réglés directement par TETEGHEM à APB OUTREAU.
- S'agissant d'un deuxième forfait, BCT BC TETEGHEM sera déclaré forfait général à la prochaine rencontre perdue par forfait ou pénalité.
- Rencontre perdue par forfait pour BCT BC TETEGHEM.
- Pénalité financière de 80€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de BCT BC TETEGHEM.

DOSSIER CRS N°62N – 2021/2022
Championnat RMU20-2-P2 Poule J-Promotion n°7617
GAYANT BASKET / SECLIN BC
Du 24/04/2022
Forfait de SECLIN BC

- Attendu qu'en date du dimanche 24 avril, GAYANT BASKET nous informe que l'équipe de SECLIN BC ne s'est pas déplacée pour jouer la rencontre RMU20-2-P2 n°7617 du 24 avril.
- Attendu que les arbitres se sont déplacés.
- S'agissant de la rencontre RETOUR, SECLIN BC devra régler les frais de déplacement de la rencontre ALLER à GAYANT BASKET, à savoir : 27 km x 1€ = 27€.
- Attendu que les arbitres ont été indemnisés à hauteur de 78.32€ par le club de GAYANT BASKET.
- Ces frais devront être réglés directement par SECLIN BC à GAYANT BASKET.
- Rencontre perdue par forfait pour SECLIN BC.
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de SECLIN BC.

DOSSIER CRS N°63N – 2021/2022
Championnat RMU20-2-P2 Poule C-Excellence n°7556
NEUVILLE/ESCAUT / CROIX OLYMPIQUE -1
Du 23/04/2022
Forfait de CROIX OLYMPIQUE -1

- Attendu qu'en date du vendredi 22 avril, CROIX OLYMPIQUE -1 déclare forfait pour la rencontre RMU20-2-P2 n°7556 du samedi 23 avril.
- Attendu que le club adverse et les arbitres ont été prévenus.
- S'agissant de la rencontre RETOUR, CROIX OLYMPIQUE devra régler les frais de déplacement de la rencontre ALLER à NEUVILLE/ESCAUT, à savoir : 69 km x 1€ = 69€.
- Rencontre perdue par forfait pour CROIX OLYMPIQUE -1.
- Pénalité financière de 40€ pour rencontre perdue par forfait à la charge de CROIX OLYMPIQUE.

Demande de JOKER MEDICAL pour les équipes de CHAMPIONNAT DE FRANCE

- Demande du BC ARDRES le 09 avril 2022 demandant le remplacement temporaire de KAZADI MUSOKO Christian (joueur N2), à compter du 11 mars 2022, par GHYS Steeven (joueur R2).

Pointage Chronomètres de Tirs

	PNM	PNF
BC BLENDÉCQUES ST OMER	26/03/2022 - 23/04/2022	
HASNON BASKET	23/04/2022	
AMIENOISE METROPOLE		03/04/2022
ONNAING JA		03/04/2022

Une pénalité de 50€ sera appliquée pour absence de chronométreur des tirs aux clubs cités ci-dessus.

Horaires officiels Championnats REGIONAUX

Les horaires officiels ont été fixés par nos deux répartiteurs pour que nos rencontres de championnats régionaux soient couvertes au maximum.

Les clubs concernés recevront donc les calendriers avec les horaires officiels et pour toutes demandes de modifications, il faudra l'accord du club adverse.

Seuls les clubs ayant des équipes NATIONALES auront la possibilité, si le calendrier fédéral est annoncé lors de la parution de nos calendriers, de modifier les horaires à domicile sans aucun accord du club adverse.

	PNF	RF2	RF3	RFU18	RFU15	RFU13	PNM	RM2	RM3	RMU20 ELITE	RMU18	RMU15	RMU13
Les horaires pour la saison 2022 / 2023	dimanche 16h00	dimanche 16h00	dimanche 10h30	dimanche 10h30 ou couplé à 14h00 avec les seniors	samedi 16h00	samedi 14h00 avec aucune rencontre programmée après 17h30	samedi 20h30	samedi 20h30	dimanche 16h00	dimanche 10h30	samedi 17h00 ou dimanche matin ou samedi 18h00 couplé avec les seniors	samedi 16h00	samedi 14h00 avec aucune rencontre programmée après 17h30

Engagements Championnats Régionaux JEUNES

Comme annoncé lors de la dernière réunion, la commission régionale 5x5 a travaillé en collaboration avec la commission Technique, sur l'imprimé d'engagement pour les championnats régionaux JEUNES.

Toutes les équipes y comprises celles engagées sur la saison 2021 / 2022, devront compléter cet imprimé.

Divers

Le point sur nos championnats seniors :

EN FEMININES

- PNF : 2 poules de 8 suivies de 2 poules de 8 en 2 niveaux : Poule d'accèsion avec 2 montées en NF3 et poule de maintien avec 3 descentes en RF2.
- RF2 : 3 poules de 8 suivies de 4x6 poules : 1 poule d'accèsion avec 3 montées en RF1 et 3 poules de maintien avec 3x2 descentes en RF3.
- RF3 : 4 poules de 8 suivies de 4 poules de 8 en 2 niveaux : 2 Poules d'accèsion avec 2x3 montées en RF3 et 2 poules de maintien avec 2x4 descentes en départements.

Championnats en cours sans remarques particulières en dehors de la clôture du championnat U20F pour abandons et forfaits de 6 équipes sur 12.

Les championnats féminins sont gérés en poules de huit ce qui semble plus adapté au nombre des équipes et surtout aux nécessités géographiques.

EN MASCULINS

INITIAL :

- PNM : 4 poules de 8 suivies de 2x2 poules de 8 sur 2 niveaux : 2 Poules d'accèsion avec 3 montées issues d'une poule finale à quatre (les deux premiers de chaque poule) et 2 poules de maintien avec 4 descentes chacune soit 8 compensées par 4 montées.

- **RM2** : 4 poules de 10 suivies de 8 poules en 3 niveaux : en premier niveau 2 de 6 dites poules d'accèsion avec 2 montées chacune, et, en second et troisième niveaux, 4 poules de 4 dites de classement et 2 poules de 6 dites de maintien avec 4 descentes chacune, soit 8 compensées par 4 montées.
- **RM3** : 4 poules de 12 avec 1 accèsion par poule soit 4 montées. 4 descentes par poule soit 16 équipes compensées par 12 montées : 5 pour le CD59, 2 pour le 62, 1 pour le 60 et 1 pour le 02/80/, 2 pour les U20 élite. Si des montées supplémentaires étaient nécessaires, elles seraient prioritairement attribuées au CD62, puis au CD 02 ou 80 en fonction de la montée initiale. Viendraient le 60 puis le 59 puis les espoirs.

N.B.1 : Le comité directeur du 16 avril a précisé les conditions et le nombre possible des rachats en PNM et RM2 ou RM3. Pour les 3 niveaux masculins, les 4 équipes classées aux 4 dernières places sont écartées pour réduction du nombre des équipes et ne peuvent prétendre à un rachat. De même l'équipe qui les précède qui occupe alors la dernière place des équipes classées ne peut être rachetée, 2 ou 3 rachats restent donc possibles sur les 8 descentes prévues et si la situation l'exigeait, il serait fait appel à des montées supplémentaires du niveau inférieur.

N.B.2 : Après cinq années de fonctionnement l'intégration progressive des équipes picardes (malgré une année blanche) est considérée comme achevée en juin 2023.

Une nouvelle baisse du nombre des équipes est à prévoir pour la saison prochaine afin de revenir à un fonctionnement plus naturel et surtout plus simple d'application pour nos clubs qui ne devront plus gérer plusieurs phases en seniors masculins.

En juin 2023 il devra rester 24 équipes en PNM, 36 équipes en RM2 et 48 équipes en RM3. Les championnats pourront alors reprendre en poules de 12 sur les trois niveaux.

La fin de saison et les propositions de la commission entérinées par le BUREAU DIRECTEUR :

Passage à 14 des poules de PNM et RM2 pour revenir plus rapidement à des championnats en phase unique dans les 3 NIVEAUX

La commission sportive a étudié les conséquences des nouvelles dispositions fédérales en NM3 (retour progressif à 8 poules de 14 (au lieu de 12 poules de 12 actuellement) soit un passage de 144 équipes à 112 en 3 saisons ou -32équipes.

Cette saison 3 équipes sont acceptées à la montée en NM3 et une seule descente est prévue par les classements de NM3. **Il y a donc deux équipes rachetées en PNM et seulement 6 descentes à prévoir sur les 8 programmées.** Sachant que 5 ne pourront être rachetées, une équipe pourrait encore être reprise en cas de place disponible libérée par une montée exceptionnelle (wild-card).

En RM2 la situation permet, dans un premier temps, de racheter deux équipes sur les huit qui sont programmées pour descendre. Le passage à 14 en 3 poules permet d'obtenir six places disponibles dont les 4 montées prévues et 2 supplémentaires.

En RM3, 3 équipes ayant déclaré forfait général en RMI, sont descendues de 2 divisions et dans les descentes de RM2, une équipe FG ira en département,

Pour la seule saison prochaine, le Bureau a donné son accord pour que l'on passe en RM2, à 3 poules de 14 soit 42 équipes ce qui permettra de retrouver des championnats en une seule phase, une année plus vite que prévu.

Les poules seront ramenées à 12 équipes pour les saisons suivantes.

CHAMPIONNATS JEUNES

Les championnats se terminent sans autres problèmes que des forfaits plus nombreux qu'à l'habitude, certains clubs ayant des effectifs trop réduits pour faire face aux absences de certains joueurs. Les décisions appliquées suite aux protocoles COVID ont durci les refus de dérogation pour faire respecter une égalité de traitement et une équité des championnats.

- La décision notable de cette fin de saison est la modification de sélection des équipes candidates. Un dossier sera demandé concernant le club et son fonctionnement en termes de suivi de la formation des jeunes joueurs. En particulier, la présence d'une équipe réserve dans le niveau de candidature et le niveau inférieur sera importante voire déterminante.
- De plus le nombre des équipes a été réduit pour ces deux prochaines saisons à 32 équipes pour les 3 niveaux masculins qui évolueront en poules de 8, les féminines restant à 24 par niveau.
- A noter que les obligations sportives pour participer aux championnats régionaux seront identiques en masculins et proches en féminines de celles des championnats fédéraux. Les deux différences résidant dans la prise en compte des équipes U11 et dans une plus grande tolérance dans le nombre des équipes féminines, 2 équipes exigées au lieu de 3 (1 équipe seniors B et une jeune ou 2 équipes jeunes).